

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1553

présenté par
M. Albarello, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
saisie pour avis

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 12 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le problème de la fraude doit faire l'objet d'un dispositif distinct.